

Examen d'entrée au CRFPA

Epreuve pratique : Droit des personnes et de la famille

Septembre 2013

Résoudre le cas pratique suivant

Betty, sans profession et Gaston, médecin généraliste, résidant à Marseille, ont divorcé en juillet 1999 alors que Betty était enceinte de Lola. Suite à ce jugement de divorce, l'exercice conjoint de l'autorité parentale a été attribué aux ex époux, mais la résidence a été fixée chez Betty. Par ailleurs, Gaston a été condamné à payer une prestation compensatoire sous forme d'une rente viagère à son ex femme de 1000 euros par mois.

Lola qui a actuellement 13 ans, fait de la danse classique depuis 7 ans au sein d'une association qui donne régulièrement des représentations dans le cadre des activités culturelles de la municipalité de Marseille. Récemment dans le cadre des festivités de « Marseille capitale de la culture 2013 », cette association a donné un spectacle en plein air à l'occasion de l'inauguration du MUCEM. Cet événement a été couvert par le journal local : *Marseille au jour le jour*. A cette occasion, une belle photo de l'ensemble des danseurs, surplombant le paysage du MUCEM domine la première page du journal. Betty et Lola sont ravies, car au premier plan de la photo, on voit très clairement le visage et le corps de Lola, et tous les autres danseurs semblent n'être que des figurants dont on ne distingue pas vraiment les traits. Gaston, en revanche, est très mécontent, les journalistes ne lui ont pas demandé son avis, et il estime qu'il s'agit là d'une atteinte à la vie privée de sa fille. Il voudrait donc intenter une action en justice contre le journaliste responsable. Betty s'y oppose formellement et le journaliste se défend en prétendant qu'il avait obtenu le consentement de Lola et de sa mère et qu'en plus la représentation a eu lieu dans un lieu public à l'occasion d'un événement public et ne dévoilait aucun fait privé.

Par ailleurs depuis 4 ans Betty entretient une relation avec Delphine. Jusqu'en janvier 2012, elle s'était toujours efforcée de dissimuler cette relation à Lola et plus généralement à toute sa famille. Suite à un accord entre Betty et Gaston qui a été entériné par le juge aux affaires familiales, Lola réside depuis trois chez son père avec un large droit de visite chez sa mère.

Depuis quelques mois, sous les conseils de sa psychologue, Betty a fini par faire son « *coming out* » et a avoué publiquement sa relation homosexuelle. Elle est même tombée dans l'excès inverse, devenant une farouche militante du mariage pour tous, et se mariant en donnant une large couverture médiatique à la célébration de son mariage civil. Delphine est une femme d'affaire très riche, et Betty habite désormais avec elle dans une immense propriété près de

la plage de Marseille. Suite à ces événements qui modifient ainsi le mode de vie de son ex femme, Gaston voudrait intenter une action en justice pour obtenir une suppression de la rente viagère qu'il verse encore tous les mois à Betty et demander une attribution unilatérale de l'exercice de l'autorité parentale. Il vous explique que depuis son mariage, le domicile de Betty est devenu le lieu de toutes les réunions et festivités de l'association de défense des droits des homosexuels. Lola qui est en pleine crise d'adolescence ne supporte plus le mode de vie de sa mère, et ne veut plus avoir aucun contact avec elle, elle voudrait même pouvoir être entendu par le juge en cas d'action en justice. La mère s'y oppose formellement en invoquant les pressions faites par le père.

Gaston s'est marié sous le régime de la communauté, avec Florence, depuis Novembre 2005. Suite à une banale intervention chirurgicale, pratiquée en mai 2013, Florence est tombée dans un coma végétatif sans espoir d'amélioration. Gaston et Florence, sont propriétaires d'un ensemble de biens immobiliers qui sont en location, Florence s'occupait jusqu'à présent de la gestion locative de ses biens. Nicolas, le fils de Florence, issu d'un premier mariage, voudrait éviter que Gaston s'occupe de la gestion des biens de sa mère, il voudrait pouvoir s'en occuper lui-même. Il n'a pas confiance en Gaston qui est rempli de dettes, qui est très dépensier, et qui a été récemment condamné à payer une forte indemnité suite à un accident qui s'est produit avant son mariage avec Florence. Nicolas craint qu'il ne paye ses dettes personnelles avec l'argent de la communauté. En revanche, Gaston voudrait pouvoir continuer à s'occuper des affaires de sa femme.

Pouvez vous éclairer Gaston sur les différents problèmes qu'il vous a exposés.

La consultation du code civil est autorisée.